



CMPN du 26 Juin 2019

46ème réunion

Paris, le 26 juin 2019

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Nora ROY
- Fabrice CHARRIERE
- Olivier BROSSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'**UNSA-Ferroviaire** avait informé notre branche, dans cette instance, de la situation sociale alarmante que vivent les salariés.

Dans ce contexte, l'**UNSA-Ferroviaire**, ainsi que les 3 autres Organisations Syndicales représentatives, ont appelé les salariés à se **réunir** dans la rue et à exprimer leur mécontentement dans le cadre d'une manifestation nationale, le 4 juin 2019, à Paris.

Cette mobilisation, composée de nombreux salariés de la branche, de la restauration, de la manutention ferroviaire et également de salariés d'Entreprises Ferroviaires européennes a permis de **démontrer** à l'opinion publique, les conséquences d'un Nouveau Pacte Social.

Ce Nouveau Pacte Social, imposé à “marche forcée”, intensifie la dégradation du climat social.

La trajectoire actuelle du ferroviaire français ne correspond à aucune attente légitime, ni de la part des salariés qui composent nos entreprises et qui font de la sécurité ferroviaire et de la qualité de service leur priorité dans leur travail quotidien, ni des usagers qui réclament, plus que jamais, un accès facilité à la mobilité comme composante essentielle de l'aménagement du territoire, à un prix raisonnable, pour toutes et tous.

Les salariés de la branche se reconnaissent dans nos valeurs et les positions que nous défendons. L'audience UNSA-Ferroviaire auprès des salariés de THELLO, qui s'octroie plus de 27% de représentativité, alors qu'elle déposait une liste pour la première fois, en est la preuve.

L'Ordre Du Jour à géométrie variable de notre CMPN voit aujourd'hui apparaître 2 nouveaux thèmes... Nous ouvrons vraiment beaucoup de chantiers.

Pour commencer sur la suite des négociations concernant le projet d'accord relatif à la CPPNI, nous imaginons bien un texte dans lequel on puisse voir inscrire que la CPPNI de la branche soit informée de la situation globale de l'emploi et des projets de réduction d'effectifs des Entreprises Ferroviaires. Dans ce cadre, et à la suite de la parution de cette information, un appel aux autres entreprises de la branche devra être réalisé pour que celles-ci puissent bénéficier des compétences acquises par les salariés dans la branche et que ces derniers puissent voir leurs contrats de travail se poursuivre...

Et nouvellement sur la position de la CMPN sur l'intégration de la restauration ferroviaire à la convention collective du transport ferroviaire, à la demande de la DGT/Ministère du travail.

Notre délégation va intervenir pour rappeler son attachement à ce sujet. Nous

tenons à redire que l'UNSA-Ferroviaire n'est pas demandeuse d'un quelconque rattachement de la restauration ferroviaire à une autre branche. Nous estimons que les salariés de la restauration ferroviaire doivent continuer à bénéficier de leur convention collective. Nous demandons le maintien de leurs droits acquis. Il est exclu pour l'UNSA-Ferroviaire de voir les droits des salariés de la restauration ferroviaire réduits. Notre convention collective étant encore en cours de négociation, il nous semble prudent d'attendre la finalisation de celle-ci avant d'acter un rattachement : nous refusons de signer un chèque en blanc.

Nous souhaitons revenir également sur la concertation à mener sur la liste des catégories d'emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP) fixée par décret n° 88-77 du 22 janvier 1988, codifié à l'article D.5212-25 du Code du travail.

La loi prévoit des modalités de calcul en prenant en compte les catégories d'emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières. L'UNSA Ferroviaire restera vigilante sur le contenu de cette liste. Nous souhaitons que la branche soit vertueuse sur le sujet et se donne les moyens d'atteindre puis de dépasser le taux minimal .

Alors que le taux de chômage atteint aujourd'hui son plus faible niveau depuis dix ans, les demandeurs d'emplois en situation de handicap restent au bord du chemin.

L'**UNSA-Ferroviaire** n'est pas sans ignorer que, dès 2020, une réforme va modifier la Loi et, avec elle, certaines pratiques. L'obligation d'emploi des personnes handicapées, mise en place depuis 1987 sous la forme d'un quota de 6 % de leurs effectifs pour les entreprises du secteur privé de plus de 20 salariés, est maintenue, mais davantage d'entreprises seront concernées.

C'est ainsi que toutes les Entreprises possédant plusieurs établissements de

moins de 20 salariés seront désormais soumises à cette obligation d'emploi. En outre, toutes les Entreprises de 250 salariés et plus devront désigner un **référént handicap**. Enfin, tout travailleur handicapé, quelle que soit la nature de son contrat, sera comptabilisé au prorata de son temps de travail sur l'année.

L'**UNSA-Ferroviaire** regrette le manque de concertation pour cette Loi, de la part de l'IGAS et de la DGEFP qui doivent rendre leur copie fin juin 2019... Elle déplore également, qu'elles n'aient pas jugé utile de consulter notre branche en pleine construction.

L'**UNSA-Ferroviaire** vous l'annonce bien en face. Ce n'est que le début ! L'ouverture à la concurrence n'arrangera rien... Bien au contraire.

La mobilisation du 4 juin n'est qu'un début ! L'**UNSA-Ferroviaire** rappelle qu'elle réclame un système ferroviaire répondant aux besoins du Service public, ainsi que la mise en place rapide d'un Accord de branche de haut niveau pour protéger les salariés profondément attachés à leurs Entreprises et qui ne cessent depuis des années de consentir des sacrifices et des efforts pour lesquels ils n'ont recueilli jusqu'à présent que des miettes.

Pour conclure, l'**UNSA-Ferroviaire** rappelle que les conditions sociales des salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement pour faire face aux nouveaux enjeux du transport ferroviaire ! L'**UNSA-Ferroviaire** rappelle qu'il n'y a pas de service public sans agents. La présence humaine dans les trains et dans les gares est indissociable de la sûreté et de la qualité de service. Nous privilégierons donc toujours la mise en œuvre de pistes d'économie qui ne dégradent pas l'emploi.

Notre délégation interviendra au fil de la CMPN.

Merci pour votre écoute.